

Mesdames et messieurs les représentants de l'État,
Mesdames et messieurs les représentants de la Région,
Mesdames et messieurs les représentants de l'écosystème inclusif,

C'est un honneur pour moi d'être parmi vous pour représenter l'UNEA, son président Sébastien Raynaud qui est retenu pour un démarrage d'une nouvelle activité en partenariat avec une entreprise de la région, et l'ensemble des Entreprises Adaptées et des acteurs inclusifs des Hauts-de-France pour ces premières rencontres régionales de l'inclusion dans l'emploi visant à « accélérer l'économie locale et solidaire de demain ».

******* ESS et Développement Durable *******

L'Entreprise Adaptée est une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui emploie au moins 55 % des salariés en situation de handicap dans des conditions de travail adaptées à leurs possibilités. L'homme est au centre des préoccupations du projet d'entreprise. **Cette mission sociale de l'Entreprise Adaptée ne peut toutefois s'épanouir que si elle développe une forte logique économique.** C'est ce lieu unique, carrefour entre le social et l'économique, qui fait de l'Entreprise Adaptée un acteur incontournable de l'ESS.

L'UNEA est convaincu de la prise en considération des Entreprises Adaptées comme **des acteurs clés des politiques publiques du handicap**. Elles sont, en effet, un outil charnière de l'inclusion professionnelle, dans le sens où elles offrent un intermédiaire entre milieu protégé et entreprise classique. La France peut d'ailleurs se féliciter de l'existence de cette large palette de solutions en comparaison à d'autres pays européens.

Si nous sommes tous persuadés que personne n'est inemployable, les enjeux sur le territoire restent importants car aujourd'hui même si la situation s'est légèrement améliorée, ce sont toujours près de 480 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap sur le territoire français et un peu plus de 57 000 sur le territoire des Hauts-de-France qui sont en attente d'une solution. Leur taux de chômage reste aujourd'hui deux fois plus élevé et leur durée moyenne d'éloignement de l'emploi est de 200 jours plus importante que pour le reste de la population.

Sur le territoire national, ce sont plus de 800 Entreprises Adaptées et EATT qui œuvrent au quotidien pour offrir un emploi à 51 000 personnes dont 37 000 en situation de handicap. **Les Hauts-de-France sont une terre propice à l'inclusion : 77 Entreprises Adaptées y sont implantées pour environ une**

centaine d'établissements : c'est la deuxième région nationale en termes d'emploi au sein des Entreprises Adaptées et représentent près de 12 % de l'ensemble des emplois en Entreprises Adaptées en France. Ce sont donc près de 6 000 salariés dont 4 500 en situation de handicap qui œuvrent au sein des Entreprises Adaptées de la région dans un peu plus de 250 activités différentes.

Les Entreprises Adaptées sont attentives aux enjeux de la transition écologique : certaines se positionnent sur des activités de réemploi (parc informatique, ressourceries, de circuits courts ...), et même sur les métiers les plus traditionnels et historiques en Entreprise Adaptée, les structures sont attentives à l'impact des mutations de leurs métiers : c'est le cas notamment dans le cadre d'une étude prospective menée par l'UNEA dans les Hauts-de-France sur l'activité de travaux paysagers et qui démarrera dans les prochains mois.

******* Société inclusive, dualité des missions socles et expérimentations *******

L'UNEA partage l'objectif de construire une société plus inclusive portée par les pouvoirs publics, et acté dans la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette loi a conduit à une situation de mutation des Entreprises Adaptées, devant **à la fois être lieu d'emploi** durable pour les publics les plus éloignés de l'emploi, **mais aussi synonyme de possible retour en entreprise classique** pour certains salariés en situation de handicap. De nouveaux dispositifs ont ainsi été introduits pour permettre cet objectif : il s'agit du CDD Tremplin et de l'Entreprise Adaptée de travail Temporaire (EATT).

Il convient de rappeler que **les expérimentations demeurent complémentaires au fonctionnement socle et historique de l'Entreprise Adaptée**, du fait de certains handicaps parfois incompatibles avec l'entreprise classique.

Aujourd'hui, ce sont près de 40 000 salariés qui disposent dans l'Entreprise Adaptée **de modalités de suppléance et d'accommodements nécessaires à la réussite de la réalisation de leur projet professionnel**, sans contrainte, et tout en y contribuant pleinement à la mesure de leurs moyens. Si des milliers de salariés peuvent rejoindre le monde ordinaire classique du travail dans la perspective de la réalisation de leur projet professionnel, certains ne le pourront pas ou plus tardivement. Les chiffres des contrats dans les expérimentations, bien qu'apparaissant limités (près de 2 000 CDD Tremplin étaient actifs et plus de 400 missions d'intérim en cours à fin 2022) correspondent néanmoins à la réalité des publics des Entreprises Adaptées, de leur qualification, des difficultés de parcours qu'ils ont pu connaître, d'un état de santé ou de handicap qui reste fragile.

Si le processus d'évaluation de la réforme produira son rapport à l'automne prochain, les deux expérimentations, viennent d'être confirmées, au cours de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) de la semaine dernière, comme de futurs dispositifs de droit commun. Des ajustements seront certainement apportés afin de renforcer le rôle de développeurs de compétences et d'accompagnement des parcours pour permettre aux salariés d'accéder aux entreprises classiques. L'enjeu de l'identification du public sera primordial.

******* Le défi de la société inclusive *******

Pour réussir le défi d'une société inclusive, plusieurs leviers d'actions peuvent être pris en compte :

- Tout d'abord, en raison du rapprochement d'une situation de plein emploi, une vigilance importante sera nécessaire afin de **développer la capacité d'agir sur les personnes qui demeurent encore en marge**, très éloignées de l'emploi et de continuer à consacrer **les efforts de formation et les dispositifs d'accompagnement plus longs et plus ciblés pour leur apporter la meilleure solution possible**.
- **Ensuite, il faudra développer encore davantage le lien avec les entreprises sur l'analyse des besoins de compétences** : travailler avec les branches professionnelles afin d'envisager de trouver des solutions sur les métiers en tension en s'appuyant notamment sur les dispositifs de transition professionnelle qui sont des outils pertinents en ce sens.
- **Enfin, il sera bien entendu nécessaire de développer aussi les liens et les collaborations économiques avec les entreprises et les start-ups** afin de créer des dynamiques territoriales et de générer des activités de proximité créatrices d'emplois locaux.

Les enjeux et les échanges de cette journée, **doivent permettre à chacun de réfléchir comment agir pour participer à l'économie d'un territoire tout en répondant aux missions qui lui sont confiées**. Comment chacun peut et doit s'inscrire dans la dynamique territoriale.

À l'UNEA, nous sommes persuadés que tous les acteurs ont un rôle à jouer et que **les coopérations, à la fois entre les différentes familles de l'inclusion mais**

aussi avec l'ensemble des acteurs économiques et l'ensemble de l'écosystème inclusif, sont possibles et seront une clé de réussite majeure.

Durant la crise sanitaire, l'UNEA a accompagné une démarche de consortiums qui a permis à plusieurs acteurs (EA, ESAT, SIAE...) de s'associer pour répondre à des marchés où seule, aucune structure, n'aurait pu répondre. Des exemples de collaboration sont ainsi nés : dans le domaine de la confection textile (masques, kit maternité...) à la réponse aux appels de la plateforme 360 destinés aux personnes en situation de handicap.

Ces initiatives nationales peuvent sans aucun doute se développer sur les territoires et faire en sorte de développer les ambitions d'achats inclusifs.

L'ensemble des tables rondes et des ateliers de cette journée sont porteurs de dynamique. Alors, chers acteurs ici présents, je forme le vœu que cette journée soit le point de départ de coopérations territoriales permettant aux acteurs de l'inclusion de la région Haut-de-France de changer d'échelle, de faire émerger des projets pour des nouvelles structures, de collaborer avec les acteurs économiques, de répondre à la commande publique inclusive afin de favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes défavorisées et de construire une société plus inclusive, plus harmonieuse et moins clivante.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne journée.